



## AUDIT INTERNE & ENQUETES ADMINISTRATIVES,

Dans le cadre de la maîtrise des activités de la collectivité, la direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) est chargée de contrôler et inspecter l'ensemble des services, établissements publics, offices et organismes publics du territoire investis d'une mission de service public, ou gérant des fonds publics territoriaux dans les domaines administratifs, technique et financier.

A ce titre et dans ce cadre, l'inspecteur général de l'Administration engage des études et des audits, parfois des enquêtes administratives, celles-ci uniquement sur lettre de mission du Président de la Polynésie française.

Outre le suivi des recommandations d'audit, deux audits et deux enquêtes ont été menés en 2022 par le bureau de l'audit interne et de l'inspection de la DMRA :

- enquête sur le Comité polynésien des maisons familiales et rurales (CPMFR) – Rapport n° 115/DMRA/CFDL du 23/02/2022 ;
- étude de l'organisation et du fonctionnement de la Direction des Ressources Marines (DRM)- Rapport n° 148/DMRA/CFDL du 7 mars 2022 et ses annexes
- enquête administrative relative à des faits susceptibles d'être qualifiés de harcèlement moral au sein de l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) - Rapport n° 435/DMRA/CFDL du 16/06/2022 ;
- audit sur la gestion des processus de recrutement des agents de la Direction de la Santé (DSP) et le fonctionnement de son Bureau des Ressources Humaines et de la Formation (BRHF) – Rapport n° 1919/DMRA/CFDL du 20/12/2022 ;
- audit sur l'organisation et le fonctionnement de la délégation de la Polynésie française à Paris (DPF) - Rapport n° 1939/DMRA/CFDL du 28/12/2022

Le bureau pilote le projet de refonte des régimes indemnitaires et à ce titre pour disposer d'une vision large, mais aussi dans le cadre de sa mission de contrôle, il émet un avis sur les évolutions des niveaux indemnitaires au niveau des emplois mais aussi pour les propositions d'octroi individuels. A ce titre en 2022 ce sont 173 avis qui ont été émis.

11 avis ont été donnés sur les projets d'organisation des services et établissements publics.

Le contrôle des dossiers des 55 séances des conseils d'administration des 22 établissements publics administratifs et industriels et commerciaux a été assuré.

Par ailleurs, le bureau contribue également au traitement de contentieux.

Une étude sur l'état des lieux des dispositifs de maîtrise des activités au sein des services administratifs et des établissements publics est en cours.